



M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail: louis.tremolieres@orange.f



Le 25 septembre 2021

Monsieur le Président de la République Française,
copies à

Madame la Présidente de la Commission Européenne,
Madame la Ministre de la Culture,
Monsieur le Directeur général des patrimoines et de l'Architecture,
Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France
Monsieur le Directeur de la DRAC Hauts-de-France

Obj : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Monsieur le Président de la République ,

La République française repose sur la reconnaissance du droit de chaque citoyen à s'exprimer directement à ses représentants, à tous leurs niveaux, à temps et à contre-temps .

Les élections sont aussi un moyen d'expression mais elles ne concernent qu'une partie relativement faible de l'administration et le citoyen a souvent affaire à un corps de personnel éloigné d'une saine conception de la fonction publique .

L'Ardocc expose régulièrement, aux plus hautes autorités de l'Etat, l'écueil que constitue le « **maintien en ruine pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand » de Coucy-le-Château face à la volonté de paix entre les peuples et la volonté de bâtir ensemble une vraie communauté européenne .**

La révocation de ce message de haine, maintenant que les « réparations » sont closes et que la France reconnaît explicitement que l'Allemagne ne doit plus rien, n'est possible que par le déblaiement et la restauration, à tout le moins du donjon majestueux et emblématique .

Cette restauration est devenue incontournable par la révélation récente des circonstances historiques qui ont occasionné cette destruction . Le monde entier sait que la barbarie n'est plus unilatérale et que la France a délibérément choisi la voie de la guerre totale .

Elle est devenue aussi obligatoire par la résolution de l'ONU et de l'Unesco imposant aux pays de restaurer les monuments culturels importants détruits par fait de guerre .

La demande insistante de l'ARDOCC est de ce fait totalement fondée et justifiée.

Elle a été reconnue dès 2004 par la pétition au Parlement Européen 67/2004 qui a reçu un avis favorable ouvrant accès aux financements européens de Cultura 2000 allant jusqu'à 90% du besoin .

L'Etat français, qui ne pouvait l'ignorer, n'a rien fait, lésant ainsi gravement les populations locales et même ses capacités touristiques nationales

L' Ardocc, alertée par la menace d'éoliennes dans le champ visuel de Coucy, a donc réintroduit, en juin 2021, sa pétition enregistrée sous référence 845/21 .

L'autorité du Parlement européen étant , à la suite de l'adoption de sa constitution commune, supérieure aux Etats, une décision devrait bientôt clarifier la situation .

Pour autant et quoi qu'il soit permis d'espérer de cette démarche, l'Administration française a mis en route la procédure d'édification de champs d'éoliennes .

Cette ouverture est révoltante pour deux raisons :

a) Le ministère de la Transition écologique, chargé par la Présidence de la République de renseigner l'Ardocc , n'a, à ce jour, rien fait . Il ne respecte donc même pas les instructions de l'élu principal de la Nation,

b) Le ministère de la Culture , instruit pas un courrier identique de la Présidence, a donné réponse par son service de la DRAC régionale Hauts de France . La réponse , contredit des arguments de la Direction du Patrimoine, s'appuie sur des données d'étude ancienne, très discutables . L'Association a donc été dans l'obligation de demander des justificatifs aux chiffres avancés et de solliciter rendez-vous auprès de la Direction du Patrimoine au ministère de la Culture. Ces dernières demandes sont sans suite à ce jour .

Il s'avère donc que l'Administration ne respecte même pas la Présidence, pas plus que le citoyen .

La procédure administrative d'implantation d'éoliennes est déjà, du fait des prises de libertés des ministères vis-à-vis de la Présidence, anormale mais que dire de l'examen matériel des dossiers et de l'information des citoyens en ce temps d'enquête publique ? .

**L'Ardoce ne prétend pas porter un jugement global mais a suffisamment approché les commissaires -enquêteurs des projets Selens-Vezaponin et Crouy-Cuffies pour constater de singulières interprétations de la communication en démocratie .
Celles-ci infirment l'affirmation de transparence , voire d'honnêteté**

**Pourquoi les dossiers complets ne sont pas consultables en mairie ? Pourquoi des particuliers restés avec le commissaire plus d'une demi-heure ne font l'objet d'aucune mention au registre . Pourquoi des enquêteurs prétendent ne pas avoir à écrire ?
Le renvoi pour information au site de la Préfecture se fait sans savoir si les consultants disposent d'internet haut-débit et de logiciels évolués adéquats.
Quand certains courageux consultent le site officiel , le nombre de fichiers (voir en dernière page) sans autre titres que des codes alphanumériques oblige, à faire défiler l'intégralité de tous les fichiers avant de trouver le point particulier de recherche . Du cache-cache pour cour d'école où on compte jusqu'à 100 avant de pouvoir avoir accès à la recherche !**

Transparence ? clarté de l'information ? certainement pas . L'administration peut avoir beau jeu de dire que le dossier est le fait des promoteurs privés et que sa responsabilité ne peut être engagée , il y a absolument volonté d'occulter et de faire barrage aux légitimes requêtes de citoyens .

En ce qui concerne les dossiers particulièrement attentatoires au site de Coucy , l'occultation des monuments, le mépris de l'histoire , des reliefs , de faits culturels considérables, du potentiel touristique et de la dette que le gouvernement français doit aux habitants du pays par le maintien de l'état de ruine, sont autant d'atteintes à l'environnement que chaque citoyen reçoit en héritage et doit défendre pour les générations à venir .

L'Ardoce se doit donc de dénoncer tous les participants à la dégradation de l'environnement géographique et visuel comme aux faiseurs de ruines et souffleurs de haine .

Ces messieurs sont des fossoyeurs de la civilisation !

La Charte de l'Environnement est commune à tous les pays de la communauté européenne . Les fossoyeurs ne peuvent avoir place dans un continent qui cherche résolument la préservation de ses racines communes.

Notre dénonciation s'inscrit dans un cadre de paix et de conciliation et c'est pourquoi, nous invitons les instances suprêmes de l'Europe à une bienveillante attention et à une véritable entente, courageuse et cohérente .

L'avenir sera notre juge à tous . Soyez remerciés de ne pas le compromettre .

Pour l'Ardoce



Comment le dossier public est une jungle impénétrable !

Parc éolien sur les communes de SELENS et VEZAPONIN par la société PARC EOLIEN DE SELENS-VEZAPONIN

Mise à jour le 23/09/2021

Pour des informations complémentaires consulter la rubrique [Autorisation environnementale ICPE](#)

- > AVIS_EP - format : PDF   - 0,16 Mb
- > 20200123_NP_DSAE-DIRCAM_LE2020-000159-AE - format : PDF   - 0,13 Mb
- > ARS - format : PDF   - 0,12 Mb

- > DGAC - format : PDF   - 0,68 Mb
- > DRAC SRA - format : PDF   - 0,48 Mb

- > Liste des pièces - format : XLSX  - 0,01 Mb
- > Pièce 1 cerfa_15964-01 - format : PDF   - 0,93 Mb
- > Pièce 2 CHECK-LIST_Sommaire Inversé_AEU - format : PDF   - 1,15 Mb
- > Pièce 3 Volume1_Description-de-la-demande_SELENS-VEZAPONIN - format : PDF   - 14,68 Mb
- > Pièce 4a Volume4a_RNTEIE - format : PDF   - 7,04 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie1.1 - format : PDF   - 26,01 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie1.2 - format : PDF   - 25,69 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie2 - format : PDF   - 50,55 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie3 - format : PDF   - 49,87 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie4 - format : PDF   - 49,90 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie5 - format : PDF   - 49,15 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie6 - format : PDF   - 50,55 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie7 - format : PDF   - 50,38 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie8 - format : PDF   - 50,44 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie9 - format : PDF   - 50,53 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie10 - format : PDF   - 50,23 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie11 - format : PDF   - 47,84 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie12 - format : PDF   - 48,05 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie13 - format : PDF   - 48,03 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie15 - format : PDF   - 50,57 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie16 - format : PDF   - 38,57 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie17 - format : PDF   - 50,51 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie18 - format : PDF   - 50,89 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie19 - format : PDF   - 48,28 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie20 - format : PDF   - 50,10 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie21 - format : PDF   - 48,46 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie22 - format : PDF   - 50,06 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie23 - format : PDF   - 50,26 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie24 - format : PDF   - 49,26 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie25 - format : PDF   - 47,42 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie26 - format : PDF   - 39,98 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie27 - format : PDF   - 48,77 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie28 - format : PDF   - 49,97 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie29 - format : PDF   - 50,86 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie30 - format : PDF   - 49,33 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie31 - format : PDF   - 50,36 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie32 - format : PDF   - 47,45 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie33 - format : PDF   - 50,38 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie34 - format : PDF   - 51,10 Mb
- > Pièce 4b Volume4b_EIE_Partie35 - format : PDF   - 0,96 Mb
- > Pièce 6a Volume5a_RNTEDD - format : PDF   - 6,39 Mb
- > Pièce 6b Volume5b_EDD - format : PDF   - 14,80 Mb
- > Pièce 7a Volume 2a - Plans Réglementaires - format : PDF   - 9,59 Mb
- > Pièce 7b Volume 2b - Annexes - format : PDF   - 16,86 Mb
- > Pièce 8 Accords et avis - format : PDF   - 9,50 Mb
- > Pièce 9 Volume3_NPNT - format : PDF   - 8,07 Mb